

# SANTÉ

## ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

#### **Arrêté du 13 mars 2008 relatif à la composition nominative du comité de sélection compétent à l'égard du corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière**

NOR : SJSH0830189A

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports,  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment son article 11 ;  
Vu les différentes propositions des organisations syndicales concernées,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition nominative du comité de sélection compétent à l'égard du corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière est fixée comme suit :

#### *Représentants de l'administration*

Représentant titulaire : M. Michel-Henri Mattera, inspecteur des affaires sociales à l'inspection générale des affaires sociales, président.

Représentant suppléant : M. Didier Lacaze, inspecteur des affaires sociales à l'inspection générale des affaires sociales.

#### *Représentants des personnels*

Représentants titulaires :

- M. Christian Soubie, directeur adjoint au centre hospitalier de Libourne (33), SNCH ;
- M. Jean Dufraisse, directeur du centre hospitalier spécialisé de Brienne-le-Château (10), SYNCASS/CFDT ;
- Mme Caroline Lefranc, directrice adjointe au centre hospitalier spécialisé de Montesson (78), CH/FO.

Représentants suppléants :

- Mme Florence Quiviger, directrice adjointe au centre hospitalier de Saint-Julien-en-Genevois (74), SNCH ;
- Mme Agnès Klein-Feillens, directrice adjointe à la maison de retraite de Fontenay-sous-Bois (94), SYNCASS/CFDT ;
- Mme Florence Billault, directrice adjointe au centre hospitalier spécialisé d'Antony (92), CH/FO.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et la directrice du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère précité.

Fait à Paris, le 13 mars 2008.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané  
de la directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins  
et du chef de service :  
*Le sous-directeur des professions paramédicales  
et des personnels hospitaliers,*  
G. DE CHANLAIRE